



MAIRIE DE MODANE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2014

Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres présents : RAFFIN Jean-Claude - THEOLIER Thierry - CHEVALLIER Sabine - MASOCH Gérard - CHIAPUSSO Aline - THOMAS Louis - FACON Christian - RATEL Chantal - LETT Xavier - PERRI René - FRIQUET Claude - DA LAMA Marie - TEYSSIER Yannick - BOTTE Géraldine - MOREAU Dominique - PASTEL Denis - JAMMES Sandrine - PETINOT Laurence - CRASEZ Angeline

Absent excusé : //

Procurations : SELTZER Nicole à RAFFIN J.Claude - BILLOIR Julien à CHIAPUSSO Aline - SIMON Christian à LETT Xavier - GINDRE Gabrielle à CHEVALLIER Sabine

Conseillers en exercice : 23 **Quorum** : 12 **Présents** : 19 **Pouvoirs** : 4 **Votants** : 23

Monsieur Claude FRIQUET a été élu secrétaire

Monsieur le Maire propose de compléter l'ordre du jour initial par l'affaire communale suivante :

- Temps d'activités périscolaires (TAP) : approbation du règlement intérieur

Avis favorable de l'assemblée communale.

=====

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AOUT 2014

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 12 août 2014.

1. BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative budgétaire n°1 – budget communal – pour un montant s'équilibrant en dépenses et en recettes, en mouvements budgétaires, à la somme négative de deux cent soixante-deux mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros (-262 595 €), respectivement :

- Section de fonctionnement 178 648 €
- Section d'investissement -441 243 €

2. INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER DE MODANE

Après en avoir délibéré, par 21 voix pour, 1 contre (Mme CHIAPUSSO Aline) et 1 abstention (M. FACON Christian), le Conseil Municipal décide d'octroyer au nouveau comptable public assignataire de la Commune, une indemnité de conseil au taux de 75% pour l'année 2014.

3. ECOLES PRIMAIRE ET MATERNELLE : FIXATION DU CREDIT ELEVE POUR LA RENTREE 2014/2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant des fournitures scolaires par élève à dater de la rentrée scolaire 2014 ainsi qu'il suit :

- ↳ 50 € / élève : forfait élève de primaire ou maternelle
- ↳ 80 € / élève : forfait élève perfectionnement CLIS

Il est demandé à la commission scolaire d'analyser les dépenses des écoles primaire et maternelle et de les répartir par services pour le budget 2015.

4. TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP) : FIXATION DES TARIFS

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le montant du tarif du Temps d'Activités Périscolaires (TAP) qui se déroule de 13h30 à 16h30 le jeudi après-midi à cinq euros (5 €) par enfant et par période.

5. TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES : EXTENSION DE LA REGIE DES TRANSPORTS POUR ENCAISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification de la régie de recettes relative au ramassage scolaire pour permettre l'encaissement des Temps d'Activités Périscolaires à compter du 1^{er} octobre 2014.

6. TARIFS VACATIONS POUR LES INTERVENANTS DU TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à recruter des agents vacataires de manière discontinuée dans le temps pour effectuer des missions d'animation dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et fixe le montant de ces vacations à vingt-cinq euros (25 €) brut la vacation horaire.

7. ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION

L'article 47 de la loi portant engagement national pour le logement (loi n°2006-872 du 13 juillet 2006), codifié à l'article 1407 bis du Code Général des Impôts (CGI), donne la possibilité aux communes non concernées par la taxe annuelle sur les logements vacants (TLV) d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants (THLV) depuis plus de deux années au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

La commune de Modane n'étant pas concernée par la TLV, elle peut instaurer la THLV.

Le montant de la taxe sera calculé par application du taux communal de la taxe d'habitation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV).

8. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : DESAFFECTATION DE DOCUMENTS

Afin d'améliorer l'actualité, la pertinence, l'état de conservation et le respect de l'équilibre des collections, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le déclassement de certains documents de la bibliothèque municipale et charge la responsable de la destruction et de la vente au public des documents n'ayant pas fait l'objet d'un don aux tarifs suivants :

- ↳ 0,10 € par livre
- ↳ 0,50 € par CD

9. CONTRAT STATIONS DURABLES DE MOYENNE MONTAGNE : MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION 15 «RENFORCEMENT DES OUTILS INTERNET DE COMMUNICATION ET DE VENTE» - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de renforcement des outils Internet de communication et de vente, ainsi que le plan de financement adopté en Commission Régionale de Programmation correspondant qui se décompose ainsi qu'il suit :

dépenses		Ressources		
Postes de dépenses	Montant En €	Source de financement	Montant En €	%
Construction extension		Union Européenne	72 939,20	80
Acquisitions foncières		Etat		
Réhabilitation de bâtiments		Conseil Régional		
Equipements	50 000,00	Conseil Général		
Travaux publics		Autres organismes publics		
Travaux d'artisanat / PME / Bâtiments		Total des aides publiques		
Etudes	41 174,00	Fonds propres	18 234,80	20
Fonctionnement - personnel		emprunts		
Fonctionnement - hors personnel		Crédits bails		
Conseil		Recettes générées (produits de l'action)		
communication		Autres (ex : contributions en nature, etc...) (produits de l'action)		
Divers (à préciser)				
TOTAL	91 174,00	TOTAL	91 174,00	100

10. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'INGENIEUR TERRITORIAL

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le renouvellement du contrat de l'ingénieur territorial en poste pour une durée d'un an (1^{er} grade du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux) contractuel à temps complet avec une rémunération calculée par référence au 5^{ème} échelon du grade d'ingénieur territorial ainsi que les primes et indemnités suivantes :

- 13^{ème} mois en vigueur au sein de la collectivité sans condition d'ancienneté

- prime de service et de rendement prévue notamment par l'arrêté du 15 décembre 2009 : le montant individuel ne peut excéder le double du taux moyen.
- indemnité spécifique de service prévue notamment par l'arrêté du 31 mars 2011 dans la limite du coefficient maximum applicable pour les ingénieurs territoriaux jusqu'au 6^{ème} échelon.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir avec l'agent recruté

11. APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) «CENTRES-BOURGS» - APPROBATION DOSSIER DE CANDIDATURE ET ETABLISSEMENT DU MONTANT DE LA MOBILISATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le dossier de candidature «Appel à Manifestation d'Intérêt centre-bourg», déposé conjointement par la commune de Modane et la Communauté de Communes Terra Modana, ainsi que le montant correspondant à la mobilisation financière de la Commune sur six années qui s'établit à 7,8 millions d'euros Hors Taxes, ce chiffre ne prenant en compte que les capacités d'investissement de la Commune.

12. SYNDICAT MIXTE THABOR VANOISE : INFORMATION SUR LES NOUVEAUX STATUTS ET NOMINATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite à la modification des statuts du Syndicat Mixte Thabor Vanoise, le Conseil Municipal, à l'unanimité prend acte de la décision du Conseil Général de la Savoie de reporter à 2018 la dernière participation à l'investissement du Conseil Général pour répartir les investissements à 50/50 selon l'engagement initial de 15,1 M€.

L'engagement des deux collectivités au partage à 50/50 des risques d'exploitation est maintenu.

De même, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'élection des représentants de la Commune au Syndicat Mixte THABOR VANOISE désignés ci-après :

➤ Délégués titulaires :

- RAFFIN Jean-Claude
- SELTZER Nicole
- THEOLIER Thierry
- RATEL Chantal
- SIMON Christian

➤ Délégués suppléants :

- PERRI René
- BILLOIR Julien

13. CESSION FONCIERE COMMUNE DE MODANE / RESEAU FERRE DE FRANCE (RFF) LIEUDITS «LES TERRES BLANCHES» ET «POMPTERMOZ»

Compte tenu des relations difficiles entre la Commune et Réseau Ferré de France (RFF) le Conseil Municipal, dans l'attente de rencontrer les directrices régionales de RFF et de la SNCF, décide de surseoir à la vente des parcelles sises aux lieudits «les Terres Blanches» et «Pomptermoz» dans l'attente de rencontrer localement la direction de cette entreprise.

14. CESSION FONCIERE SCI LES 4 MARMOTTES / COMMUNE DE MODANE – DOMAINE SKIABLE DE VALFREJUS

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'acquisition des parcelles F 311p et F 105p propriété de la SCI les 4 Marmottes domiciliée à SAINT-ISMIER (38330) – 450, chemin des Semaises conformément aux modalités exposées ci-dessous et autorise Monsieur le Maire à poursuivre les formalités et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de la décision adoptée dont l'acte notarié.

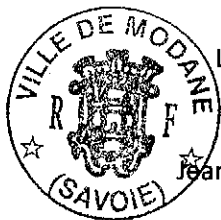
Réf. Cadastre	Lieu-dit	Contenance	Prix au m ² en €	Prix Total en €
F 311 p (DA en cours)	Arrondaz Dessus	03a13ca	0.20	62.6
F 105 p (DA en cours)	Arrondaz Est	16ca	0.20	3.20
			TOTAL	65.80 €

15. TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP) : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le règlement intérieur du Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 22h15.

A Modane, le 29 septembre 2014



Le Maire,

Jean-Claude RAFFIN